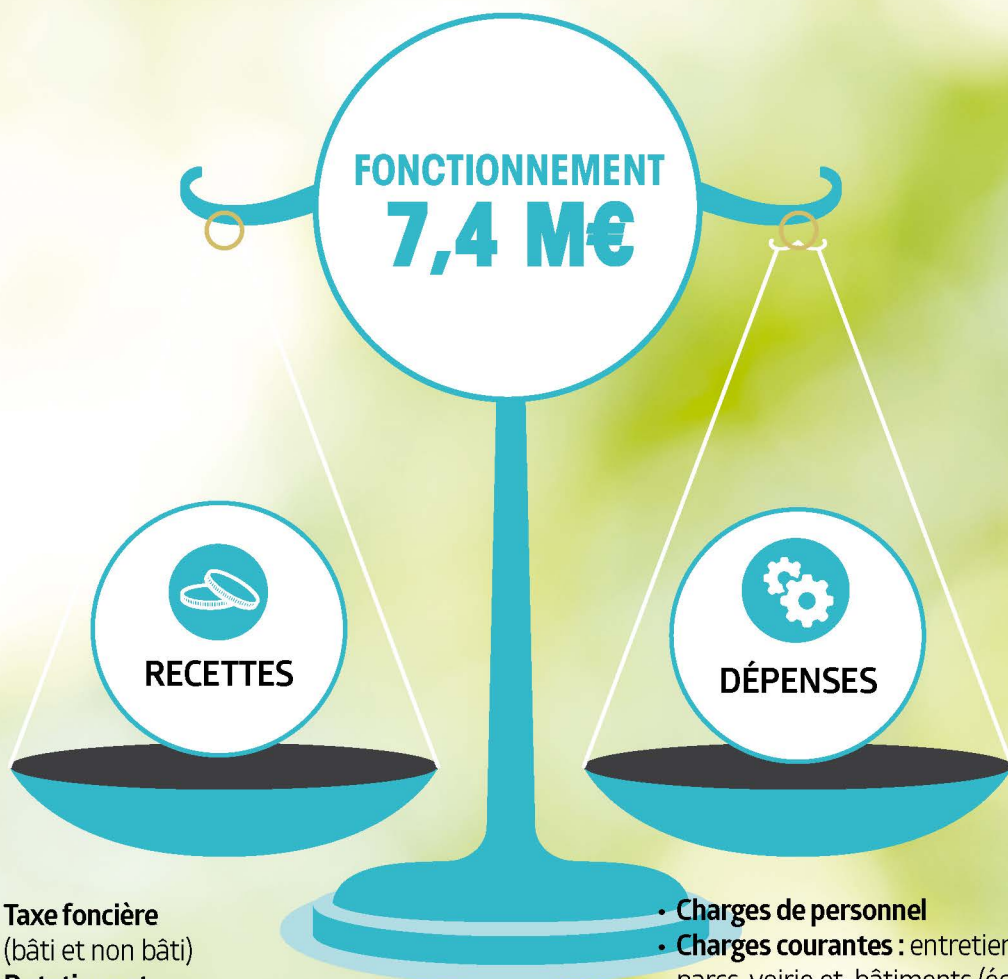


Cette année, moins de recettes et plus de dépenses obligatoires, ainsi que l'explosion du prix de l'énergie et des matières premières, amputent les capacités d'autofinancement de la commune...



- **Taxe foncière** (bâti et non bâti)
- **Dotations et compensations** de l'État
- **Ressources propres** (billetterie culturelle, locations de salles, droits de place sur le marché...)
- **Etc.**

- **Charges de personnel**
- **Charges courantes** : entretien parcs, voirie et bâtiments (écoles, salles associatives, gymnases, mairie...), énergie (gaz, électricité, carburants...), assurances, informatique...
- **Subventions** aux associations, au CCAS, à la Caisse des Écoles...



5 600
habitants



64
agents



685 000 €
d'autofinancement



1,3 M€
de subventions reçues
de nos partenaires
pour les grands projets



280 000 €
versés au CCAS
75 000 €
versés aux associations

POUR ALLER PLUS LOIN :

🌐 Le budget en détail sur ww.ville-lardy.fr > Ma Ville > Budget Communal